



Le PERMIS A POINTS des PS aux GS

Un permis pour apprendre à bien se conduire à la cantine et sur le trajet...

LES REGLES DE VIE : « LA PAUSE-DEJEUNER »

Afin que le temps du déjeuner soit agréable pour les enfants qui déjeunent et les adultes qui les servent, chacun doit respecter des règles simples.

Les objectifs de la création du permis à points sont :

- De dégager un axe d'éducation à la vie collective sur un plan éducatif et non répressif,
- De développer un outil de communication avec les familles et les équipes éducatives,
- D'uniformiser les règles entre le temps du repas et celui de l'école.

Les principes généraux :

Chaque enfant a un capital de 12 points au début de l'année scolaire.

Si l'enfant ne respecte pas les règles de vie collective il perd des points (voir au verso), mais une récupération de point est possible. En effet si votre enfant ne perd pas de points pendant 1 semaine, il récupère un point (avec un maximum de 12 points sur son permis).

La décision du retrait ou de la restitution est prise collectivement par toute ou partie de l'équipe de surveillance en concertation avec l'enfant.

La relation avec la famille :

A l'occasion de chaque décision de retrait de points, la responsable formalise une démarche de dialogue avec l'enfant pour, d'une part lui expliquer en quoi son comportement n'était pas acceptable et d'autre part, lui proposer de réaliser une action positive en contrepartie qui lui permettrait de récupérer le ou les points perdus.

Chaque décision de retrait et de restitution est consignée dans une fiche individuelle « pause-déjeuner ».

Si votre enfant perd 6 points, un entretien sera effectué entre le responsable de la cantine et vous parents, pour discuter de son comportement. Si votre enfant perd 10 points, un RDV avec M le Maire sera programmé.

S'il perd tous ses points, votre enfant sera exclu du restaurant scolaire pendant 4 midis.

